

Paris, le 25 novembre 2020

Coronavirus COVID-19 :

Recommandations pour les voyages à forfait

Compte tenu des dernières informations liées à l'évolution de la crise sanitaire et aux mesures impactant les voyages qui en découlent, le **SETO** (Syndicat des Entreprises du Tour Operating), rappelle qu'à ce jour :

- Les frontières au sein de l'Union Européenne restent ouvertes,
- L'accès à certains pays hors Union Européenne est possible sous réserve du respect des protocoles sanitaires mis en place
- Le transport aérien ne fait pas l'objet de restrictions
- Jusqu'au 15 décembre 2020, les déplacements hors du domicile sont limités au titre du décret 1310-2020

En conséquence, le **SETO** (Syndicat des Entreprises du Tour Operating), recommande à ses membres les **dispositions suivantes** pour les **voyages à forfait**

- La reprise des réservations en tenant compte et en informant les clients des restrictions sanitaires des pays de destination
- La reprise des départs à compter du 15 décembre sous réserve de la levée des restrictions et interdictions de déplacements en France dès lors que la bonne exécution des prestations prévues au contrat de voyage est possible et si les objectifs sanitaires sont atteints

Cette instruction a été mise à jour le 25 Novembre à 15h ; la situation évoluant rapidement certaines réponses ou positions peuvent être amenées à être modifiées à tout moment.

- Pour les voyages concernés, les tour-opérateurs en informent leurs clients dans les meilleurs délais.
- Les tour-opérateurs se tiennent à la disposition de leurs clients et des agences de voyages pour répondre à leurs interrogations et apporter des solutions aux cas particuliers.

* * *

Le Syndicat des Entreprises du Tour Operating (SETO) regroupe quelques 70 des plus importants tour-opérateurs du marché français. Depuis sa création le 5 mars 2013 par les membres de l'Association de Tour-Opérateurs (CETO, fondée en 1973), le SETO a amplifié et développé les actions menées par l'Association pendant 40 ans tant sur le plan national qu'europpéen. La représentation des Tour-Opérateurs en est depuis renforcée auprès de toutes les instances officielles, institutionnelles tant françaises qu'europpéennes. Le SETO œuvre à la défense des intérêts des tour-opérateurs sur les enjeux d'avenir de la profession, en particulier les mutations de marché, technologiques, juridiques, consuméristes ou encore sociales.

Le Syndicat s'exprime régulièrement sur des questions d'actualité sur son site www.seto.to

Pour les professionnels du tourisme, son portail « Service d'Information Sécurité » (SIS) délivre des informations sur les conditions de sécurité des déplacements des touristes français à l'étranger.

SERVICE DE PRESSE : CARDAMONE - Odile CORNILLE - Tel : 01 45 80 54 55

